

<b>Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale</b>	<b>M2</b>
<b>Action 6 : renforcer notre qualité de vie</b>	<b>A6</b>
<b>Programme REVERS'EAU</b>	<b>544</b>

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-9, L1111-10, L4221-1 et suivants,
- VU** le Code de l'Environnement et notamment ses articles L211-1, L211-7, L214-1 à L214-3 et L 214-17, 2
- VU** la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,
- VU** la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par une délibération du Conseil Régional,
- VU** la délibération du Conseil Régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil Régional à la Commission Permanente,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2021 lors des séances du Conseil Régional relatives au budget de la Région et notamment son programme 544,
- VU** la délibération de la Session du Conseil Régional en date du 16 octobre 2020 autorisant la Présidente à signer l'accord de subvention LIFE19 IPE/FR/000007 incluant ses annexes avec l'Agence EASME devenue l'Agence CINEA dans le cadre du projet LIFE REVERS'EAU,
- VU** l'accord de subvention LIFE19 IPE/FR/000007 signé le 20 novembre 2020 et ses annexes dans le cadre du projet LIFE REVERS'EAU,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 21 mai 2021 approuvant la convention de coopération entre la Région et le Syndicat du Bassin de l'Oudon dans le cadre du projet LIFE REVERS'EAU,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** la tenue de la commission Territoires, ruralité, environnement, transition écologique et énergétique, eau, logement, infrastructures numériques, sécurité et santé

Après en avoir délibéré,

**ATTRIBUE**

les subventions pour un montant global de 78 376 € au titre des crédits LIFE, tel que présenté en annexe 1.

**AFFECTE**

une autorisation de programme pour un montant de 54 000 € et une autorisation d'engagement pour un montant de 24 376 €, pour l'ensemble des subventions présentées en annexe 1.

**AUTORISE**

la dérogation aux articles 4.a, 5.a, 5.b et 5.c de la partie IV du règlement budgétaire et financier en vigueur.

**AUTORISE**

pour l'ensemble des dossiers présentés dans ce rapport, la prise en compte des factures émises à partir du 01 septembre 2020 afin d'assurer le versement des subventions.

**APPROUVE**

les conventions de coopération et l'avenant correspondants tels que présentés en annexes 2, 3 et 4.

**AUTORISE**

la Présidente à les signer.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by several horizontal strokes and a final loop.

Christelle MORANÇAIS

**ADOPTÉ**

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire

*Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.*

REÇU le 22/11/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs